

Think Tank Entreprise

Réaction au Projet de Contrat d'Avenir pour les Wallons

approuvé en 1^{ère} lecture par le Gouvernement wallon
le 7 octobre 2004

Le Gouvernement wallon a souhaité consulter la population en l'invitant à réagir sur le Projet de Contrat d'Avenir pour les Wallons. Le Gouvernement offre ainsi à tous l'opportunité de participer à la rédaction du document définitif. Le Think Tank Entreprise répond à l'invitation en formulant quelques commentaires sur les points déjà inscrits dans la « pièce à casser », pour reprendre l'expression utilisée dans le document soumis à consultation, vis-à-vis desquels il estime pouvoir faire œuvre utile. Il étend incidemment son commentaire à d'autres points non abordés dans le document lorsqu'il estime que ceux-ci mériteraient néanmoins de recevoir une attention particulière dans le document définitif.

Les commentaires du Think Tank Entreprise concernent, dans le chapitre III. « Déterminons les mesures à prendre », la section 1. UNE POLITIQUE ÉCONOMIQUE CRÉATRICE D'ACTIVITÉS INNOVANTES ET D'EMPLOIS, le point 1.1 « Augmenter le nombre d'entreprises en Wallonie », plus particulièrement 1.1.1. « En accompagnant la transition de l'idée au projet et du projet à la création de l'entreprise ». De manière moins directe, la section 3. L'ENSEIGNEMENT ET LA FORMATION COMME SOCLE DU DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

Dans le chapitre IV. « Définissons nos priorités et affinons notre méthodologie », les commentaires concernent les points 4.1.1. Plan stratégique transversal n° 1 : « Création d'activités » et, de manière moins directe, 4.1.2. Plan stratégique transversal n° 2, commun avec la Communauté française : « Développement du capital humain, des connaissances et des savoir-faire »

Le contenu de la présente réaction repose sur de larges extraits de documents établis antérieurement par le Think Tank Entreprise, en particulier ses « Réactions au Livre Vert "L'Esprit d'Entreprise en Europe" » (2003) et sa note « Chèques formation à la création d'entreprises. Pour une structuration de l'aide à la création d'entreprises » (2003). Ces documents peuvent être consultés dans leur intégralité par simple téléchargement à partir du site Internet : http://www.alter.be/agence2/fr/ai_alteri3.html

Présentation du Think Tank Entreprise

Le Think Tank Entreprise est aujourd'hui composé d'une quinzaine d'experts en création d'entreprises dont la liste est reprise en annexe. Le groupe poursuit les objectifs suivants :

- identifier les faiblesses en matière d'aide à la création d'entreprise,
- proposer des démarches et des outils permettant d'y faire face,
- concevoir des innovations organisationnelles,
- promouvoir le résultat de ses travaux.

Le Think Tank Entreprise soumet au débat public des réflexions, des pratiques, des méthodologies, des outils permettant d'améliorer la qualité de l'accompagnement des candidats entrepreneurs.

Le Think Tank Entreprise se veut une force de déconstruction des représentations mentales de l'entreprise et de l'initiative entrepreneuriale. L'environnement politique, économique, social, fiscal, juridique... de l'entrepreneur et de l'entreprise, en particulier de la TPE, est truffé d'idées reçues qui, à la limite, apparaîtraient comme autant d'embûches pour celui qui entreprend. Le Think Tank Entreprise se veut une force de proposition pour aider cet environnement à devenir progressivement un terreau plus fécond à l'émergence d'initiatives entrepreneuriales et à leur développement.

Commentaires du Think Tank Entreprise

1. Etat des lieux de l'accompagnement à la création d'entreprises

1.1 L'accompagnement à la création d'entreprises, une réalité marginale

En l'absence de données fiables en la matière, le Think Tank Entreprise estime le pourcentage des candidats entrepreneurs accompagnés par des professionnels de l'accompagnement à 10% au grand maximum¹. Mais que font alors les autres entrepreneurs qui se lancent ? A en croire une étude française de l'Agence des PME, pour un tiers, rien. Ils remplissent les papiers, prennent un statut, cotisent et commencent. Et les autres ? Pour l'essentiel, ils "segmentent". Une personne qui souhaite faire de la livraison de colis à domicile rencontrera une banque pour financer son camion ; une personne sans formation de base désireuse de s'installer comme indépendant suivra les formations de chef d'entreprise à l'IFAPME. Elle obtiendra le certificat de gestion et remplira les papiers, cotisera et commencera... Le créateur moyen répond aux problèmes auxquels il fait face lorsqu'ils apparaissent. Le notaire proposera des statuts. Le comptable remplira les déclarations fiscales. Le tribunal de commerce constatera les dégâts. Proposer et inciter à un accompagnement professionnel est dès lors un chantier à peine ouvert.

¹ Services de soutien aux microentreprises, petites entreprises et entreprises individuelles, fiche pays – Belgique, Institut autrichien de recherche sur les petites entreprises, Vienne, 2002.

L'étude de la trajectoire des créateurs d'entreprise bruxellois montre par ailleurs qu'en 2001, 51,6% des entrepreneurs ont bénéficié d'un accompagnement. Le tableau suivant décrit la répartition de l'accompagnement selon ses différents acteurs (accompagnement majeur ; estimation) :

Qui a effectivement accompagné le créateur d'entreprise bruxellois en 2001 ?	% par rapport à l'ensemble des entrepreneurs accompagnés.	% par rapport à l'ensemble des entrepreneurs.
La famille	38,60%	25,00%
Le conseil privé	23,20%	15,00%
Les pairs	19,90%	12,90%
Les organismes publics	16,70%	10,80%
Les administrations publiques	0,80%	0,50%
Autres	0,80%	0,50%
Total	100,00%	

Sources : échantillon Agence Alter 2004 / Etude Trajectoire ABE

Ces constats dans le cas bruxellois doivent nous conduire à apprécier avec une très grande prudence le phénomène de l'accompagnement de la création d'entreprises. Ils confirment en tout état de cause la nécessité de l'étude qualitative (faisant référence au contenu) de l'accompagnement.

1.2 L'offre d'accompagnement est duale

Deux profils type de créateurs sont plus ciblés que les autres par les opérateurs d'accompagnement :

- les créateurs présents dans le hi-tech, les nouvelles technologies, l'innovation et plus généralement ce que l'Union Européenne définit comme des créateurs d'entreprises gazelles²;
- les allocataires sociaux, ceux qui créent leur entreprise ; l'accompagnement s'efforçant de faire passer ce groupe d'un entrepreneuriat de subsistance à un véritable projet entrepreneurial.

Ces deux cibles rencontrent une offre d'accompagnement plus consistante. Néanmoins, pour ce qui concerne les allocataires sociaux, des estimations montrent qu'en Belgique, la majorité des chômeurs qui créent leur entreprise ne bénéficie pas d'un accompagnement³. La majorité des candidats allocataires sociaux démarrent leur TPE sans soutien soit par méconnaissance des organismes existants, soit parce que ce type de structures ne couvre pas l'ensemble du territoire wallon. Les organismes répertoriés sont en effet concentrés dans les centres urbains (Charleroi, Liège, Namur et Seraing).

“ La gazelle innovante à fort potentiel de croissance ” et l'allocataire social qui souhaite créer son entreprise concentrent aujourd'hui l'offre d'accompagnement. En dehors de ces deux groupes, le déficit de l'offre d'accompagnement apparaît flagrant.

Relevons qu'il existe un grand nombre d'opérateurs de formation spécialisés en gestion d'entreprise et, notamment, dans les cours donnant l'accès à la gestion. Certains d'entre eux ont développé un accompagnement léger de leurs élèves. Si cette formule permet d'offrir un encadrement de base dans la préparation du projet d'entreprise, elle ne remplace en rien l'accompagnement personnalisé par un organisme spécialisé.

1.3 Les Guichets d'Entreprises apportent une amélioration essentiellement sur la forme

La mise en place des guichets d'entreprises traduit la volonté politique de simplification administrative souhaitable pour tout candidat entrepreneur **mais les guichets d'entreprises ne constituent pas en eux-mêmes un saut qualitatif en matière de qualité de l'accompagnement des entrepreneurs**. Les Guichets d'Entreprises se positionnent sur la phase finale de l'accompagnement, à savoir la concrétisation des démarches administratives permettant la création effective de l'entreprise. **Les Guichets d'Entreprises se centrent sur la forme du projet d'entreprise, pas sur le fond**. La mission confiée aux Guichets d'Entreprises ne concerne ni la faisabilité ni la rentabilité du projet. Il s'agit d'un travail essentiellement administratif, certes nécessaire, mais qui n'est que l'aboutissement d'un travail de préparation où le candidat reste bien souvent seul !

² Les gazelles sont des entreprises de taille moyenne qui ont le potentiel de doubler leur chiffre d'affaires en quelques années. Dans les années 90, cela a été le cas d'une entreprise de taille moyenne sur 5 aux Etats-Unis. En Europe, seule une sur vingt répondait à cette définition (Jean-Paul Mingasson, lors du 12e congrès EBN, Lyon, 18-21 juin 2003).

³ Rapport relatif à l'autocréation d'emploi, Analyse de l'existant et scénarios de politique fédérale, Alter&I, avril 2002.

1.4 La nécessité d'envisager globalement le secteur afin de maximiser les chances de succès des candidats créateurs

Les projets d'entreprises ne s'articulent pas sur des mesures mais sur des objectifs : donner les meilleures chances à un projet en gestation de se concrétiser et de faire ses preuves. Soutenir la création d'entreprises en Région wallonne, c'est arriver à un maillage des dispositifs d'appui pour soutenir au mieux la création d'activités économiques et sociales. Dans cette optique, le décret Chèques Création s'est ajouté à des mesures déjà existantes. Nous pensons notamment au plan Rosetta indépendant (au niveau fédéral), aux couveuses et incubateurs et aux Bourses de pré-activité (au niveau wallon).

L'enjeu est de construire avec le candidat créateur un parcours de création lui permettant, en fonction de son statut, de son âge, des caractéristiques de son projet d'entreprise, de bénéficier du soutien le plus approprié. La volonté d'articulation entre les différentes mesures d'aide devrait avoir un double impact :

- cette articulation entre les différentes mesures donnera la place centrale au créateur. Partir de la situation du créateur et de ses besoins est le meilleur gage de la réussite d'un accompagnement ;
- cette articulation permettra également une meilleure gestion de l'argent public, en amenant tout en même temps des économies d'échelle et des synergies.

A nos yeux la mise en place des chèques création n'a probablement pas permis de donner une impulsion à une meilleure articulation à la fois entre les structures d'accompagnement et entre les différents outils permettant d'appuyer un parcours de création d'entreprise. Il est sans doute trop tôt pour une évaluation du dispositif⁴, même si après moins d'un an le succès est très mitigé et que les opérateurs agréés dans cette mesure mettent en exergue la complexité administrative et son coût élevé pour le porteur.

La bourse de pré-activité est un outil pertinent en matière d'aide au lancement, mais l'impact serait amplifié s'il touchait tout type d'activité sans restriction et s'il était assorti d'un incitant à la mise en place d'un accompagnement obligatoire par un organisme agréé.

2. Vers un idéal type de la structure d'accompagnement

Un encadrement de qualité contribue à l'amélioration de l'accès au financement des porteurs de projet en les aidant à produire une information de qualité à destination notamment des apporteurs de fonds propres et des prêteurs. L'information produite réduit l'asymétrie d'information qui pénalise les porteurs de projet.

Depuis les circonstances précédant la création d'activités économiques jusqu'à la routinisation de ces activités, les besoins d'encadrement du (des) porteur(s) de projet varient. Une offre de services d'encadrement intégrée s'évalue en phase avec le processus d'élaboration, de création et de développement du projet. Des éléments psychologiques et liés aux profils entrepreneuriaux et à l'environnement du créateur d'entreprise doivent également être pris en compte pour positionner l'offre d'accompagnement.

⁴ Une évaluation se prépare dès l'instant où un projet est défini. Le Think Tank Entreprise s'était prononcé en son temps sur un dispositif d'évaluation souhaitable dans le cadre des chèques création. Si le train semble être passé, il y a probablement des éléments à retenir des propositions qui ont été faites pour toute réflexion stratégique et correctrice à venir. Cf. note du Think Tank Entreprise (2003), « Chèques formation à la création d'entreprises. Pour une structuration de l'aide à la création d'entreprises », en particulier le point 3.

Trois caractéristiques propres aux créateurs d'entreprises éclairent les enjeux de l'accompagnement à la création d'entreprise. Elles correspondent à trois sentiments et / ou comportements rencontrés chez les entrepreneurs :

L'insécurité : le risque est constitutif de l'acte d'entreprendre, cependant comme le souligne à raison le Livre Vert « L'esprit d'entreprise en Europe » (Commission européenne, 2003) le droit à l'erreur, à l'échec n'est pas assez reconnu en Europe.

La solitude : la réalité de l'entrepreneur solitaire perdure, l'entrepreneur est bien souvent seul, le nez dans le guidon de son quotidien et risque de perdre très rapidement la vision d'ensemble et stratégique de son projet

La tendance à l'aveuglement du créateur d'entreprise s'illustre notamment par :

- le refus de savoir : refus de se rendre compte que son entreprise est dans une impasse et qu'il faut savoir se faire aider, même si cette aide va se traduire par à l'arrêt de l'entreprise.
- l'incapacité à entendre : l'entrepreneur en phase de création est souvent incapable de se faire recadrer par rapport à son projet. Il attend que son accompagnateur soit un "yes man" alors qu'accompagner à la création d'entreprise, c'est aussi détourner le (candidat) entrepreneur de ses intentions. Détourner est un devoir de conseil !

Ces trois éléments, insécurité, solitude et tendance à l'aveuglement conduisent à ce que l'entrepreneur en besoin d'accompagnement passe à côté de la pléthore d'accompagnateurs présents sur le marché.

L'enjeu est dès lors de positionner l'offre d'accompagnement à des passages obligés de la vie de l'entrepreneur :

- le **professionnel comptable** est consulté en création d'entreprise. A-t-il toujours les aptitudes à accompagner le candidat créateur d'entreprise ? Comment aider un créateur d'entreprise à choisir le bon professionnel comptable ?
- le **notaire** rédige les actes de constitution et "enregistre" le plan financier sur trois ans. Quelle est la réelle capacité du notaire à interpellier le candidat entrepreneur sur l'indigence de son plan financier ? Ne pourrait-il pas, en cas de plan financier trop léger, orienter vers un accompagnateur ?
- les **banques**, dans la phase de financement et/ou de croissance de l'entreprise cherchent à réduire l'asymétrie de l'information entre le candidat entrepreneur et leur propre structure d'analyse. L'apport d'un accompagnateur reconnu par la banque serait là aussi une manière incitative pour le candidat entrepreneur de se faire accompagner. Bonne pratique : l'Ecole Internationale des Entrepreneurs (EIE) a passé un accord avec des banques commerciales qui acceptent d'améliorer leur scoring pour les dossiers d'entreprises accompagnées par l'EIE.
- le **Tribunal de Commerce** rencontre par définition de nombreuses entreprises en difficulté, il travaille aux deux niveaux : préventif (procédure d'alerte) et curatif (procédure de faillite). Là aussi, pouvoir orienter vers des professionnels de la gestion de crise TPE serait un outil pertinent pour les tribunaux de commerce.
- **l'inspection des finances et de la TVA**. La constitution progressive de dettes auprès de l'Administration de la TVA pouvant atteindre des montants astronomiques est malheureusement un phénomène qui n'est pas exceptionnel. Ces dettes "rattrapent" l'entrepreneur quand il est bien trop tard. Une piste consiste à "soigner" le travail de récupération afin de ne pas laisser les dettes TVA se creuser et de mettre sans tarder l'entreprise directement en face de ses difficultés. Cette remarque concernant la TVA s'applique également au précompte professionnel et aux cotisations à l'ONSS.

Les dettes auprès des administrations publiques constituent un excellent indicateur afin de décider de l'instant à partir duquel une gestion de crise s'impose. L'Administration pourrait aussi orienter les entrepreneurs vers des structures d'appui.

Cette volonté de sortir l'entrepreneur de sa tendance à l'aveuglement conduit à une autre question. Comment un acteur, confronté à un entrepreneur en besoin d'accompagnement, peut-il orienter vers un opérateur alors que l'offre d'accompagnement est une nébuleuse sans certification ? En d'autres termes, comment définir la performance d'une structure d'accompagnement ? Pour le Think Tank Entreprise, il s'agit là d'un enjeu majeur pour stimuler et encadrer l'esprit d'entreprendre. La création d'un environnement favorable à l'esprit d'entreprendre passerait par une transformation, une spécialisation, une plus grande intégration des dispositifs et/ou un accroissement de l'espace organisé (incubateurs, réseaux, points d'accès à l'information et à la connaissance, lieux de formation...).

Voici une série de critères qui permettent d'identifier la pertinence d'une structure d'appui à la création d'entreprises :

- 1) Une **compétence démontrée des hommes et des femmes qui la composent** : avoir des collaborateurs formés à la création d'entreprises, avec une expérience de la réalité TPE. **La présence de consultants expérimentés attestant d'une véritable expérience TPE est une exigence de base.** La structure doit s'engager à maintenir en son sein les compétences nécessaires pour offrir un accompagnement de qualité. De premières initiatives ont vu le jour concernant la formation des accompagnateurs de projet. Citons la Coach Academy à Bruxelles ainsi que la formation à destination des APP (Accompagnateurs de Porteur de Projets) en Région wallonne dans le cadre du programme Equal Qualicrea.
- 2) **Proposer des outils adaptés** à l'entrepreneur en création de TPE. La structure doit pouvoir proposer aux candidats entrepreneurs des outils efficaces donc adaptés aux candidats entrepreneurs. Il ne s'agit pas de se contenter de remettre le même business plan à cinq entrepreneurs du même secteur !
- 3) Mise en place d'une réelle procédure de **démotivation positive**. Prévoir des voies de réorientation, amener le candidat entrepreneur à s'arrêter par lui-même (démarche de maïeutique) et ne pas trop vite lui fermer la porte au risque de le voir faire son shopping entre différents consultants ou pire, le voir se lancer seul à grands risques.
- 4) **Mise en place d'outils d'autoévaluation qualitatifs et quantitatifs**, reportings réguliers, enquêtes de satisfaction des bénéficiaires. Il est important de croiser les avis des accompagnateurs et celui des accompagnés sur les formations. Cela passe notamment par l'évaluation des entretiens individuels, par l'établissement d'un dossier du créateur, par la mise en place d'un suivi en interne de chaque dossier. Dans la même optique la formation permanente des accompagnateurs devra être inscrite dans le fonctionnement des structures d'appui. La structure d'appui en elle-même doit faire preuve de sa capacité à s'auto-évaluer.
- 5) Une **méthodologie d'accompagnement pédagogique** : il ne s'agit pas de livrer au candidat entrepreneur une entreprise clef sur porte mais de l'outiller progressivement pour qu'il construise son entreprise et ce, dans une démarche tant d'expertise que pédagogique, en alliant conseils et formations individuelles ou en petits groupes.
- 6) **Dimension partenariale et mise en réseau** : la structure doit à tout le moins disposer en interne de consultants généralistes capables de faire appel à des compétences externes quand celles-ci ne se trouvent pas en interne. Elle doit aussi répondre aux besoins en proposant un panel d'aides et outils disponibles et dans ce cas être agréée pour des demandes de bourses de

préactivité, des chèques-crédits, des prêts au Fonds de Participation... Cette dimension partenariale suppose au préalable la réalisation d'une véritable cartographie des compétences.

7) **Professionalisme au niveau de l'accueil et de l'infrastructure.** Les moyens logistiques doivent être suffisants pour accueillir le candidat entrepreneur. La confidentialité doit être assurée. La communication sur les projets appuyés doit être soumise à l'accord des porteurs de projet. Chaque structure d'appui doit fonctionner comme un élément du maillage de l'aide à la création d'entreprises en Région wallonne. Elle doit pouvoir reconnaître ses limites et réorienter efficacement vers une structure adaptée au porteur de projet qu'elle rencontre.

8) **Mise en place de stratégies pour construire une égalité des chances en matière de création d'entreprises.** Mise en place d'outils, de méthodes, de moyens pour des groupes cibles tels que les femmes, les plus de 50 ans, les allocataires sociaux, les jeunes, les minorités ethniques. Ces stratégies peuvent être internes ou externes à la structure. Volonté et capacité à réorienter certains groupes cibles vers des structures plus adaptées.

Espérer que chaque structure d'appui rencontre intégralement cet idéal type relève de l'utopie. L'enjeu est de faire évoluer les structures en les aidant. Cela semble possible, voire même "aisé". Une approche transversale s'impose, 80% des besoins des structures opérantes étant identiques. C'est une volonté politique, appréhendant le secteur de l'appui à la création d'entreprises dans sa globalité et l'aidant à s'auto-organiser, qui donnera aux candidats entrepreneurs de meilleures chances de succès.

Par ailleurs, une priorité politique serait de préciser les publics et les zones géographiques couvertes par les structures d'appui actuellement en activités. Cela outillerait :

- un remaillage des structures d'appui là où cela est nécessaire ;
- et un renforcement de l'offre d'accompagnement pour les publics les moins bien servis.

Les structures devraient être coordonnées pour permettre plus d'efficacité et de visibilité auprès des candidats créateurs.

Une plateforme constituée des représentants politiques et des administrations concernées devrait s'ouvrir aux représentants du terrain et spécialisés en accompagnement de TPE. Cet organe serait chargé de répertorier les outils existants, de proposer l'articulation des mesures, de les évaluer et de remettre un avis sur toute nouvelle initiative.

3. De fausses bonnes idées en matière de critères d'évaluation des structures d'appui

3.1 Des critères quantitatifs liés à la création d'emploi

La création d'emplois peut être la conséquence d'un projet d'entreprise qui se développe, elle ne doit pas constituer un critère ex ante de sélection des projets d'entreprises. Il y a là un risque important de perdre le fil de la logique économique.

3.2 Evaluer l'action d'une structure d'appui sur base de la survie à 3 ans des entreprises accompagnées

Si le critère de la survie de l'entreprise devient central dans un système d'évaluation des structures de *business support*, celles-ci, dans une logique d'écrémage, vont sélectionner plus strictement les projets qu'elles vont accompagner en éliminant les projets plus risqués ou les porteurs a priori moins armés. Cet écrémage est dangereux car mettre fin à un accompagnement n'empêchera jamais à un porteur de projet de quand même lancer son

entreprise sans accompagnement, en prenant beaucoup plus de risques. Ce faisant, le chèque création va à l'encontre d'un de ses objectifs : sécuriser la création d'entreprises en favorisant l'accompagnement des candidats entrepreneurs.

Nous suggérons de prévoir et d'aménager les conditions d'une évaluation multicritère exercée de telle manière qu'elle permette d'éviter les écueils susmentionnés.

Il s'agit de définir le type de renseignements à collecter nécessairement par la structure d'appui. Ces renseignements devraient notamment permettre de rapporter *a posteriori* de la période d'exercice définie la création d'entreprises aux moyens et/ou aux ressources humaines des structures d'appui, ainsi que d'évaluer les trajectoires des couples "porteur-projet" qui auront été accompagnés en tenant compte de facteurs discriminants qui sont en principe indépendants des structures d'appui. Les structures devraient ainsi s'engager à tenir à disposition des pouvoirs publics qui les subventionnent un fichier des personnes accompagnées depuis leurs premiers contacts avec les structures d'appui et jusqu'au terme de la collaboration (quelles que soient son issue et la trajectoire du couple porteur-projet). Ce fichier individualisé décrirait les caractéristiques du créateur (âge, niveau d'enseignement, expérience professionnelle,...) et du projet (secteur, localisation, données financières,...) ainsi que la situation courante (abandon, développement du projet, cessation, faillite,...).

4. Remaillage de l'activité économique wallonne

La promotion de l'esprit d'entreprendre doit contribuer au (re-)maillage des activités économiques sur le territoire. L'économie de proximité, le développement local et la revitalisation de quartier peuvent contribuer à ce (re-)maillage et s'inscrire dans une politique de stimulation de l'esprit d'entreprendre.

Ne constitue cependant pas un objectif d'une politique de l'esprit d'entreprendre toute politique aboutissant à la multiplication de projets de même type, saturant un marché jusqu'à amener le(s) porteur(s) des projets aux limites d'une rémunération de survie.

Les moyens à mettre en oeuvre, y compris les moyens en termes d'encadrement de qualité, sont à définir économiquement par rapport à ces objectifs.

5. Esprit d'entreprendre et enseignement

Travailler les questions du choix, de la décision, de la réalisation, de la mise en projet personnel, de la connaissance de soi, de la prise de responsabilité, ... dès le plus jeune âge semble fondamental, en ce sens que c'est entre 0 et 20 ans que les comportements qui peuvent être identifiés comme caractéristiques de l'esprit d'entreprendre se définissent.

On repère deux actions telles que DREAM (susciter des rêves professionnels et un esprit d'entreprendre dans le secondaire) et Cap'Ten (réalisation d'un chef d'oeuvre personnel par le jeune en fin de primaire) qui touchent respectivement 12 et 25% de la population wallonne concernée (et peuvent donc avoir un réel impact à long terme sur le développement des mentalités dans nos régions). Ce type d'initiative doit être évalué et pouvoir recevoir un soutien structurel.

Relevons par ailleurs, le travail de recherche sur les outils pédagogiques visant à développer l'esprit d'entreprendre dans le secondaire (en Belgique et à l'étranger) qui est actuellement en

cours au niveau de la Communauté Wallonie Bruxelles.

La sensibilisation, la formation et l'accompagnement de l'esprit d'entreprendre peuvent très certainement trouver leur place dans les milieux scolaires des différents degrés. La scolarité obligatoire implique que l'école est en principe un lieu de passage pour chaque futur adulte, pour chaque candidat à une vie professionnelle active. L'éducation scolaire apparaît comme un formidable levier pour agir durablement et de manière cohérente sur la société au travers des générations d'enfants et d'adolescents qui en bénéficient. S'y ajoutent les générations de jeunes adultes qui ont la chance de poursuivre leurs études. Le contenu des enseignements et les méthodes pédagogiques utilisées contribuent grandement à la formation des esprits.

Construire une société de l'entrepreneuriat, si tel est le souhait de la société wallonne en partenariat avec la Communauté Wallonie Bruxelles, c'est aussi évaluer quelle est ou quelle pourrait être la contribution du système éducatif, indiquer les orientations à suivre et produire alors les impulsions nécessaires. Le rôle que pourraient jouer les institutions d'enseignement est a priori considérable. Compte tenu de leurs connaissances et de leur expérience, les acteurs d'un encadrement de qualité peuvent aussi sans aucun doute contribuer à la promotion de l'esprit d'entreprendre dans le système éducatif. Les modalités de leur intervention restent toutefois à définir même si des opérateurs ont développé ces dernières années des activités novatrices en la matière.

Annexe : Think Tank Entreprise (2004)

		Formule	Nom	Prénom	
1	*	Madame	Fabienne	Mathot	Job'in
2	*	Madame	Laurence	Lievens	CAP TEN
3	*	Madame	Els	Van Dalem	Fonds de Participation
4	*	Maître	Michel	De Muylder	Notaire
5		Monsieur	Olivier	Kahn	Espace Indépendant
6	*	Monsieur	Marc Olivier	Paris	Tribunal de commerce, Bruxelles
7		Monsieur	Guy	Kahn	Professionnel comptable
8		Monsieur	Nicolas	Bodson	HDP-Caisse d'Assurance sociale
9	*	Monsieur	Charles	Hittelet	IFAPME
10	*	Monsieur	Frédéric	Bernard	Agence Alter
11	*	Monsieur	Marcus	Dejardin	Chercheur universitaire
12	*	Monsieur	Léo	Sclapari	Centre d'initiatives locales
13	*	Monsieur	Xavier	De Poorter	ICHEC PME

* : ont participé activement à la rédaction de la note.